

██████████
████████████████████
████████████████████
gilbertcoqalane@gmail.com

Ville de Nancy (Pôle Culture)
Hôtel de Ville, Place Stanislas
Case Officielle n°1
54035 NANCY CEDEX

le 08/07/2021

À l'attention de Monsieur Le Maire ██████████

Copie au service Culture / parcours ADN / Service juridique

Objet : atteinte au droit moral de Gilbert COQALANE, auteur de « Morse Attacks, opération Neptune, suite et fin »

Monsieur Le Maire,

Je fais suite à votre courrier de mars 2022, réponse à la procédure "atteinte au droit moral" du 22 décembre 2021. Ma réponse est tardive mais en deçà du temps de traitement de 3 mois de votre part. Temps qui se cumule aux deux ans et demi de non réponse de vos services, comme indiqué dans mon courrier "14 relances" adressées par différents moyens au **Chargé des projets ADN - Art dans Nancy et des liens avec les acteurs de l'art contemporain sur le territoire**, à la directrice du Musée des Beaux Arts et à l' élu à la culture ██████████.

Pour vous répondre, permettez moi dans un premier temps de vous demander un éclaircissement, en effet dans votre deuxième paragraphe, vous évoquez les deux œuvres que j'ai conçues dans le cadre du parcours ADN, oui, c'est un fait mais ne répond pas au sujet de mon courrier, enfin je ne pense pas.

Par la suite, vous évoquez les travaux futurs que va subir le bâtiment porteur de l'œuvre et qui vont donc déclencher fatalement le démontage et l'expertise de l'œuvre. Dans mon courrier est évoqué le droit moral entre ma première demande d'intervention en octobre 2019 sur l'œuvre et votre réponse de mars 2022. , le préjudice invoqué concerne donc cette période. Il me semble par conséquent que vous n'avez aucunement traité cette atteinte, à contrario sont venus s'ajouter quelques mois supplémentaires où l'œuvre dégradée par inaction des services administratifs de la ville sera à la vue de tous. Étant donc toujours sans véritable réponse de votre part, je me garde la possibilité de poursuivre mon action pour faire reconnaître mes droits et en particulier le droit moral qui incombe aux artistes.

En tant qu'artiste urbain, travaillant dans l'espace public, et désormais en tant qu'artiste invisible, sachez que la notion d'éphémère je la maîtrise allégrement, et le fait qu'une œuvre n'ait pas la vie imaginée n'est pas un problème pour moi, cette situation m'amuse presque et j'écris ce courrier paisiblement, cependant je pense également aux nombreuses personnes physiques et morales et autres notions symboliques qui ont rendu possible ce dossier :

- Je regrette cette situation pour les relations que j'ai pu susciter entre la ville de Nancy et la ville de Nantes et en particulier la structure " Le voyage à Nantes ", commanditaire initial de cette œuvre qui doit regretter l'état de l'œuvre et l'énergie déployée dans cette collaboration pour un résultat décevant.
- Je regrette cette situation qui me fait regretter mon choix pour la ville de Nancy, même si celui-ci était amplement accepté de ma part, tant mes attaches à Nancy sont nombreuses, avec le recul je me dis que la ville de Dijon qui était intéressée par l'œuvre aurait certainement déployé une attention normale à l'œuvre.
- Je regrette cette situation car elle est très chronophage pour moi et d'un traitement incompréhensible : par exemple le parachute actuel dégradé aurait pu être remplacé depuis longtemps puisque j'ai dans mon atelier deux parachutes neufs (payés par la ville de Nancy et mentionnés dans le dossier technique de l'oeuvre, car son remplacement était prévu), disons qu'en deux heures d'intervention le parachute pouvait être changé. Je vais garder les parachutes de rechange pour faire des costumes de fantômes (je vous joins une petite photo pour illustrer mon propos)
- Je regrette cette situation pour mes collègues de la boîte de production nantaise Cellule B qui sont acteurs dans cette œuvre et son installation, ils ont été d'une patience et d'une abnégation admirable face à la destruction qui se déroulait sous nos yeux au fur et à mesure des mois faute d'action et engendrait des problèmes et des coûts.
- Je regrette cette situation pour l'équipe du muséum aquarium de la ville de Nancy et ce souvenir du directeur du MAN discourant le jour de l'inauguration et se réjouissant de cette installation, avec qui j'ai longuement collaboré et pour qui le morse, réplique de celui présent dans leur collection, était une vitrine (parmi tant d'autres) pour la structure.
- Je regrette cette situation pour toutes les relations que j'ai pu tisser avec certains anciens combattants ou associations d'anciens combattants en lien avec ce devoir de mémoire de John Steele et de la seconde guerre mondiale.
- Je regrette cette situation dans votre dynamique " art urbain" pour tous les amateurs d'art, les professionnels de l'art, les touristes, les promeneurs qui ne pouvaient plus apprécier, photographier l'œuvre dans ces conditions et m'envoyaient des messages d'alertes et d'étonnements régulièrement, d'autant plus que les plaquettes de communication du parcours ADN invitent à venir admirer le Morse.
- Je regrette cette situation qui aggrave une fois de plus le constat de la sous représentation et des problématiques de la sculpture dans l'espace public.
- Je regrette cette situation pour le travail effectué par de nombreuses personnes dont l'ancien directeur du musée des Beaux Arts de Nancy (██████████) pour convaincre le service Patrimoine de France d'installer l'œuvre dans le cœur historique, leur confiance accordée est ainsi mise à mal et pourrait compromettre leur confiance et donc d'autres projets d'art dans l'espace public.
- Je regrette cette situation pour l'argent public dépensé pour une œuvre qui pouvait durer selon les conditions météorologiques avec l'entretien nécessaire entre 8 et 12 ans, 4 ans d'exploitation c'est dommage...
- Je regrette cette situation personnellement pour l'énergie, le temps et l'argent perdu pour gérer et animer mes relances, ce qui a eu pour finalité une consultation de mon avocate et des échanges avec l'adagp, ce doit être ceci l'envers du décor du métier d'artiste.
- Je regrette cette situation car j'œuvre dans mon art pour une meilleure condition du travail des artistes, pendant cette période, j'ai mené avec le CDRAO (Centre Documentation Recherche Application des Offensives) l'offensive "visibilité " ayant abouti au forum organisé par

██████████ maire de Villers lès Nancy, durant lequel Mr ██████████ m'annonce que "Tout va bien à Nancy."

- Je regrette cette situation, car vous évoquez mon intervention du 5 mars 2020 sur l'œuvre " pour retoucher " mais est ce que vous connaissez les conditions d'organisation de cette intervention ? elle fut programmé en urgence suite à une tempête (une sangle arraché) que j'ai remplacé, j'ai profité de la bonne volonté du technicien et du fait que je n'arrivais pas à accéder de près à cette oeuvre pour nettoyer avec mon matériel, prendre des photographies et faire une retouche peinture sur une seule écaille de peinture, la plus visible depuis le sol sous une pluie battante et ce malgré ma demande de report en raisons des conditions météorologiques qui m'auraient permis de travailler plus de 15 minutes (hors sangles). Je pourrais longuement vous les détailler mais si je dois résumer cela ressemble aux 12 travaux d'Astérix, chapitre administration, par ailleurs l'intervention est toujours non rémunérée et ce depuis 2020 :)
- Je regrette le fait d'apprendre dans votre courrier une intervention sur l'oeuvre en mars 2021 par une tierce personne, que j'avais pu imaginer depuis le sol, j'apprends donc de façon officielle qu'une modification d'œuvre fut apportée sans mon accord et dossier technique, acte qui est légalement interdit, les conditions de recrutement de cette personne m'interrogent.
- Je regrette également de faire le travail de médiation auprès des élèves de Nancy et au delà tout en étant gêné de la dégradation de l'oeuvre par la ville de Nancy car je ne me permettrai pas d'annoncer les véritables faits, et le tout gratuitement comme récemment avec les étudiants de L3 "études culturelles" qui m'ont sollicité pour répondre à des questions sur l'oeuvre et ma démarche dans le cadre de travaux demandés par leur enseignant et étant accessoirement votre Chargé des projets ADN - Art dans Nancy et des liens avec les acteurs de l'art contemporain sur le territoire Musée des Beaux - Arts qui a pour mission de gérer en partie ce dossier.
- Je regrette cette situation pour la mise en danger du public, en effet en tant que maître d'ouvrage de l'oeuvre, je suis le seul à déterminer d'un risque d'exploitation, depuis le 22 décembre 2021, date de mon courrier " atteinte au droit moral ", de fait cette responsabilité m'est dédouanée et provoque la délégation de la sécurité du site, donc sept mois sans protection et sécurité et sans périmètre de sécurité.
- Je regrette cette situation car l'unique mission qui vous incombait était la valorisation et la conservation de cette œuvre, de mon côté j'ai fait mon travail, amplement, les nancéiens jugeront le travail de l'autre côté.
- Et je vais regretter la valorisation assumée de la notion esthétique dans le pourcentage prédominant d'œuvres dans le parcours ADN fut elle opposée à la notion éthique ou dûment non esthétique. La différence se voit également dans les appellations, la direction des musées des Beaux Arts de Nantes a fait évoluer son nom en 2017 en musée des Arts de Nantes. Nancy, pas encore ?

Au delà des regrets :

- J'apprécie cette situation car c'est l'une de nombreuses raisons qui me fait développer mon art urbain et porter mon attention vers l'art invisible et me met dans une nouvelle position où je ne subirai plus l'envers du décor des relations liées à la matérialité. Après tout on peut se faire applaudir en ne faisant rien ou avec des posts sur les réseaux ou lors des vernissages, je me dirige vers cette voie.

- J'apprécie cette situation car désormais, je vais créer ces perturbations, sans les subir, en les provoquant, en jouissant, et en pénétrant la réalité et l'espace public Je devrais dire Nous car le mouvement perturbationniste est pluriel et le mouvement étant né à Nancy, cela fait de cette ville une cité privilégiée et chérie pour les futures perturbations et offensives.

L'œuvre sera démontée sans les applaudissements mais ce courrier sera diffusé à l'avenir par mes soins et avec son lot de surprises que l'avenir nous réserve autour de cette œuvre.

Sur un plan plus factuel.

L'œuvre Morse attacks, Opération Neptune, suite et fin est démontée en date du 7 juillet 2022.

Enfin le 8, elle l'était partiellement, je devais avoir confirmation ce jour, il est 22h54, je suis sans nouvelles.

Le service culture m'a demandé un devis pour le diagnostic de l'oeuvre et son démontage, sachez que ce devis s'élève à un montant de 1 euros, somme symbolique en tant que travailleur de l'art, mais je ne souhaite pas dépenser d'argent public supplémentaire en connaissant le résultat du diagnostic, résultat occasionné par négligence et inaction des services administratifs de la ville de Nancy.

Par ailleurs, le démontage était ubuesque, et fera l'objet certainement d'autres échanges. Dans les grandes lignes : 7 chocs lors du démontage (plusieurs chocs visibles et profonds, défense arrachée) faute d'un manquement

un arbre remarquable endommagé dans le jardin Gordon, chargement de l'œuvre de façon négligée, démontage partiel...

J'ai été contacté le 7 juillet par les services de l'Est Républicain suite à un communiqué de presse émanant de vos services presse pour avertir du démontage, j'ai pu m'exprimer sur le sujet pour nuancer un peu la version " officielle ".

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Gilbert Coqalane